

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE DU 22 JUIN
2020**

Présidence : M VALLOS Frédéric, Maire

Présents :

- Elus : M. VALLOS Frédéric, Mme GONZALEZ Sindy, M. GAY Richard, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PETIT Clément, Mme SOUZY Eva
- Non élus : M. VEYRET Thomas, Mme BRUYAS Séverine, Mme BOIDRON Virginie, Mme HERBST Sophie, M. Martin Xavier

Absent excusé : M. JACQUET Alain, M. MESSIMILLY Franck.

Invité : M. DERAY Michel

Ouverture de la commission par un mot d'introduction de Frédéric Vallos.

1/ Election du Vice-Président.

Frédéric Vallos propose la candidature de Mme. Gonzalez Sindy au poste de vice-présidente de la commission Environnement Développement Durable.

Il n'y a pas d'autre candidat

Sindy Gonzalez est élue à l'unanimité vice-présidente de la commission.

2/ Prorogation des délais de de « candidature pour les non élus » au 20 juillet 2020.

La prorogation est validée à l'unanimité.

2/ Présentation du dossier « jardin familiaux » par M. DERAY Michel.

Les documents présentés par Monsieur DERAY seront annexés à ce compte rendu.

Le projet « des jardins familiaux » représente un terrain de 9326 m² se trouvant à l'emplacement de l'ancien stade de foot au lieu-dit « Pré du Pin ».

Afin de débiter l'étude préalable de ce projet, le terrain a été borné par un géomètre expert et sa nature a été modifiée au niveau du PLU.

Dans le projet présenté, le terrain clos de 9326 m² est découpé en :

- 34 parcelles à louer de 100 à 140 m² (jardins familiaux),
- 1 parcelle de 500m² (jardin partagé),
- 1 aire de jeu,
- 1 bande de 20*100 m. Aujourd'hui en gravier prévue pour l'emplacement du bâtiment, les stationnements et l'accès,
- Des espaces de circulation sur les extrémités et le centre du terrain (4m et 3m).

a. Alimentation en eau.

Le projet présenté comporte :

- Un puit sur le terrain,
- L'installation de receveurs d'eau de pluie,
- L'alimentation en eau depuis la bouche existante sur le réseau d'eau se trouvant chemin de la Tannerie,
- Des arrivées d'eau à proximité des parcelles peuvent être envisagés dans ce projet.

b. Alimentation en électricité.

Une étude de pose de panneaux solaires sur le toit du bâtiment a été effectuée afin de revendre l'électricité. Cette possibilité a été écartée car le bâtiment ne permettait pas l'installation d'un nombre suffisant de panneaux.

Le projet sera alimenté sur le réseau EDF par un poteau existant se trouvant sur le chemin de la Tannerie (sud du terrain).

c. Accès PMR.

Le projet a été étudié afin de prendre en compte les contraintes d'accès PMR.

d. Le bâtiment.

Il est prévu dans ce projet un bâtiment couvert, mais ouvert, destiné à la création de box pour le rangement des outils. Il comporte :

- 35 box de 2,20*2,50 m fermés par des grilles,
- Un espace commun comprenant un local technique, une salle commune et des sanitaires.

e. Les questions posées suite à la présentation :

Thomas Veyret : « le terrain est bordé sur sa gauche (au niveau de l'ancien bief) par un terrain agricole. La présence d'enfants et d'adultes dans les jardins partagés va imposer la mise en place d'une bande enherbée afin de respecter la législation. Est-il envisageable que cette bande enherbée soit incluse dans le projet ? »

Réponse de Frédéric Vallos : « Cela sera à étudier. »

Marie Claude Henry : « Est-il envisageable de prévoir des petits cabanons plutôt qu'un bâtiment ? »

Réponse de Michel Deray : « la nature du terrain très humide nous imposerait, afin de respecter la réglementation, de surélever de façon conséquente les cabanons. De plus, ceux-ci risqueraient de s'abimer beaucoup plus vite avec l'humidité. »

Corinne Martin Gajac : « N'est-il pas possible d'envisager de déplacer le bâtiment au centre du terrain afin que celui-ci soit plus accessible par tous les loueurs ? »

Réponse de Michel Deray : « Cela est possible et peut-être étudié. Cependant, le fait de déplacer le bâtiment diminuerait certaines parcelles car le terrain qui est aujourd'hui préconisé pour le bâtiment est en gravier. Il sera donc difficilement exploitable en cultures. »

Marie Claude Henry : « A combien est fixé le prix de location de la parcelle ? »

Réponse de Michel Deray : « La location s'élève à 0€80 /m²/an ». »

Xavier Martin : « Quel est le coût du projet qui nous a été présenté ? »

Réponse de Michel Deray : « Le projet n'a pas encore été chiffré »

Corinne Martin Gajac : « Savons-nous si des personnes sont déjà intéressées par ce projet ? »

Réponse de Michel Deray : « Nous avons quelques demandes. La société Sotradel nous a aussi indiqué qu'elle était intéressée pour la location de quelques parcelles pour ses employés. »

Thomas Veyret : « Ce projet est-il bien destiné en priorité aux Désidériens ? »

Réponse de Frédéric Vallos : « Oui, les Désidériens sont prioritaires »

Thomas Veyret et Séverine Bruyas : « N'est-il pas envisageable de faire ce projet de façon progressive ? Proposer les parcelles à la location dans un premier temps puis, une fois que nous sommes certains que le projet intéresse du monde, lancer la construction d'un bâtiment ».

Réponse de Frédéric Vallos : « Le dossier qui nous a été présenté est un projet. Le but de la commission est de l'étudier, de le modifier si besoin, de l'accepter ou de le refuser. Si celui-ci est validé il sera présenté au conseil municipal. Le conseil municipal est souverain en termes de prise de décisions. »

Virginie Boidron : « C'est un projet intéressant mais il n'est pas possible pour les scolaires de se rendre sur ce site trop éloigné de l'école. Un jardin à proximité serait plus approprié. »

Question de Xavier Martin : « N'est-il pas possible d'acquérir des parcelles plus proches de l'école ? »
Réponse de Frédéric Vallos : « Le sujet est à étudier ».

Marie Claude Henry indique qu'il pourrait être intéressant faire un sondage auprès de la population afin de savoir si ce projet est attractif.

Corinne Martin Gajac répond que l'on peut le faire via le site ou l'insérer dans le BM de fin d'année en fonction du degré d'urgence.

Question de Thomas Veyret : « J'ai constaté que l'épaveuse était mal passée à certains endroits de la commune. Sur certaines communes cela est fait par une entreprise et cela est très bien fait. »

Réponse de Frédéric Vallos : « Sur Saint Didier se sont les employés communaux qui passent l'épaveuse. On leur définit un circuit de passage sur les parties de la commune. Certains bords de route, haies sont de la responsabilité des habitants. Si vous constatez que le passage de l'épaveuse n'a pas été fait correctement, il faut le signaler à la Mairie. »

Adjointe Environnement, Développement Durable, Patrimoine, Culture.
Mme Sindy GONZALEZ

